



# Echozone

## Calendrier

**Réunion d'information photovoltaïque** : jeudi 1er février à 18h30, espace COPAMO à Mornant

**Chrono des commerciaux du Sud Ouest Lyonnais** : vendredi 2 février de 8h30 à 13h30 dans la salle d'Assemblée, à Saint-Genis-Laval.

**AG du CAP** : vendredi 2 février à 19h30 restaurant Le Caribou à Beauvallon (Chassagny).

**Salon de l'habitat** : 7 et 8 avril 2018 au Boulodrome de Mornant.



Vœux de Christian FROMONT,  
vice-président en charge du  
développement économique et  
tourisme.

## Pour nous joindre

**COPAMO / Service économie**  
Tél : 04 78 44 72 42  
[conomie@cc-paysmornantais.fr](mailto:conomie@cc-paysmornantais.fr)

### Communauté de communes du Pays Mornantais

50, avenue du Pays Mornantais  
CS 40107 - 69440 Mornant  
Tél : 04 78 44 14 39 / Fax : 04 78 44 08 80  
[copamo@cc-paysmornantais.fr](mailto:copamo@cc-paysmornantais.fr)

« En ce début d'année et comme le veut la tradition, je vous adresse mes plus sincères vœux de prospérité et souhaite à votre entreprise, vos salariés, collaborateurs et vous, une année 2018 remplie de nombreuses réussites professionnelles.

Forts de nombreuses richesses, de potentiels indéniables, notre territoire dispose d'atouts économiques qu'il nous faut encourager et soutenir dans le développement numérique. De nombreux défis nous attendent dans ce domaine. Les enjeux que représentent le numérique nous imposent d'agir avec ambition, de conjuguer nos talents, comme nous l'avons initié en 2016 et 2017 au travers d'enquête de besoins, de recherche de solutions alternatives à la fibre optique, de lobbying auprès d'Orange... que nous avons entrepris avec le CERCL, pour accélérer l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire.

Je suis heureux de vous annoncer ce jour, que, dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Rhône, une convention sera prochainement signée entre le Département du Rhône, les opérateurs dont Orange, l'État et 5 communautés communes concernés, dont la COPAMO, pour garantir la fibre pour tous. Cette convention fixera une feuille de route engageant les opérateurs, notamment dans un calendrier de déploiement précis et mis à jour régulièrement, qui sera transmis aux collectivités.

Il nous est ainsi annoncé que les parcs d'activités des Platières et la Ronze seront équipés à partir du central téléphonique, situé à Ravel aux Platières. Les travaux devraient débuter entre le 2ème et 3ème trimestre 2018. La mise en service du Très Haut Débit aurait lieu dans les 12 à 18 mois qui suivent, soit pour le 3ème trimestre 2019. Pour le parc d'activités d'Arbora et les autres communes de la COPAMO, des éléments devraient être transmis au cours du 1er trimestre 2018.

**Que 2018 soit synonyme d'opportunités, d'audace, de détermination, d'innovation, de renouveau pour le monde économique et notre territoire ! »**



## Extension des Platières : vers une évolution des fonciers pour permettre l'implantation et le développement d'entreprises

L'étude de faisabilité pour l'extension du parc d'activités des Platières a mis en avant la nécessité de réduire le périmètre d'extension du fait :

- ▶ Des contraintes environnementales ou d'espèces protégées et notamment au Nord-Ouest (Mornant) et au Sud-Est (St Laurent d'Agny)
- ▶ Des contraintes topographiques et de la présence de la ligne très haute tension.
- ▶ Des conditions de viabilité et ses conséquences économiques par rapport aux équilibres financiers des secteurs concernés.
- ▶ De terrains, au sud, peu accessibles, peu propices au développement d'activités économiques.

Toutefois, face à :

- ▶ une demande régulière de terrains pour l'accueil de foncier à vocation économique par vous et par des porteurs de projets privés qui ne peut être satisfaite du fait de l'absence de foncier urbanisable aujourd'hui,
- ▶ des périmètres d'extension inscrits à ce jour, en zones Agricoles et Naturelles, et de ce fait non constructibles
- ▶ des dispositions des Plans Locaux d'Urbanisme de Chassagny, Mornant et Saint Laurent d'Agny, non compatibles avec l'accueil d'entreprises sur les territoires d'extension identifiés,



- ▶ l'intérêt général que représentent l'accueil d'entreprises et la création d'emplois sur le territoire communautaire, le maintien et le développement de vos entreprises sur le territoire.

La Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO) a décidé, lors de sa séance du 28 novembre 2017 de lancer un processus d'évolution des documents d'urbanisme applicables sur les territoires d'extension des 3 communes, via une procédure dite de **déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU**.

La COPAMO poursuivra, au cours de cette année 2018, la démarche de concertation engagée dans ce projet, en vous tenant au courant des avancées de cette procédure.

## Arnaque accessibilité : restons vigilant !

Si vous recevez du public dans votre établissement (ERP), vous êtes donc concerné par la réglementation sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite (PMR). En effet, la loi du 11 février 2005 définit qu'à compter du 1er janvier 2015, toute personne handicapée et ce quel que soit son handicap, doit pouvoir accéder librement aux établissements recevant du public.

Depuis, vous avez peut-être été contacté par téléphone ou par courrier par plusieurs organismes (parfois de manière agressive). Ces derniers vous indiquant que votre établissement n'apparaît pas dans la liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) ayant déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), ou ayant fourni une attestation de conformité auprès de la Préfecture.

L'absence de démarches étant passible d'une forte amende, ces sociétés vous ont probablement proposé plusieurs solutions afin de régulariser votre situation. En premier lieu, la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité en ligne, ou si votre établissement est déjà aux normes, d'appeler un numéro afin d'obtenir un certificat de conformité de votre commerce. Et ce, moyennant des sommes d'argent pouvant aller de 300 € à 1 500 €.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



## Soyez vigilant car ces offres payantes peuvent être abusives !

Sachez que **le recours à ces services n'est pas obligatoire et qu'aucune de ces sociétés n'est habilitée** à percevoir des sanctions financières pour le compte ou au nom de l'Etat. De nombreux commerçants ont déjà été victimes de cette escroquerie d'ampleur nationale. En cas de doute, veuillez-vous référer aux sources officielles sur le site [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr).

Les référents et correspondants sûreté du groupement de gendarmerie départementale du Rhône sont à votre disposition pour vous conseiller :

04 37 85 21 70 - 04 37 85 21 71 - ou le 17 en cas d'urgence :  
[referent-surete-ggd69@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:referent-surete-ggd69@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

La Communauté de Communes du Pays Mornantais s'est engagée dans une démarche de transition énergétique prônant la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

# Des panneaux photovoltaïques pour mon entreprise ? Quels intérêts, quelles solutions ?

Elle ambitionne, dans ce cadre, d'atteindre l'objectif de 30% de toitures photovoltaïques à horizon 2050, en facilitant notamment l'équipement de grandes superficies : toitures de bâtiments industriels et ombrières de parkings supérieures à 300 m<sup>2</sup>, orientées sud, sud/est, sud/ouest avec peu d'obstacles pour capter un maximum d'ensoleillement.

Un dispositif a ainsi été lancé, en fin d'année 2017, pour accompagner les industriels et propriétaires sur ce sujet :

## •• Appui à l'émergence et au développement de projets :

- Quel potentiel sur mon site ?
- Quel est le projet le plus adapté ?
- Quelles démarches pour le mener à bien ?

## •• Facilitation des partenariats : quelle structuration financière ? Investissement seul, tiers investissement, partenariat, ...

Pour répondre à ces questionnements, et étudier plus en détail le potentiel de votre toiture et/ou parkings, la COPAMO vous invite **le jeudi 1er février à 18h30, salle du Conseil Communautaire à Mornant**, en présence de la société EGREGA, spécialisée en éolien et photovoltaïque. »



Au cours de cette rencontre, vous seront présentés les deux modes de vente d'énergie possibles aujourd'hui, en 2018 :

**La vente en totalité** : toute l'énergie est vendue sur le réseau, (modèle classique) vous pourrez soit investir, soit mettre à disposition votre toiture à un tiers investisseur moyennant un loyer.

**L'autoconsommation** : une partie de l'énergie est consommée sur site et le reste (dit les surplus) est vendu sur le réseau. L'autoconsommation est particulièrement intéressante pour vous, industriels et professionnels puisque l'énergie consommée vient en réduction de la facture d'électricité et sécurise une partie de vos charges sur le long terme. Dans ce cas, vous pouvez réaliser vous-même l'investissement ou faire appel à un tiers investisseur qui prendra en charge l'installation de la centrale en contrepartie d'un loyer (leasing).

Dans les deux cas, vous êtes donc propriétaires de l'électricité produite qui vient réduire votre facture d'électricité.

## Travaux sur la Ronze : Parcs d'activités : quoi de neuf sur ce dernier trimestre 2017 ?

### Création d'une plateforme de retournement pour sécuriser les circulations

Les travaux de l'aire de retournement chemin des Eglantiers dans le parc d'activités de la Ronze sont terminés. Cette aire permettra aux poids lourds et autres véhicules de faire demi-tour plus facilement et dans de meilleures conditions de sécurité.



1/2



salarié a envisagé de quitter son entreprise pendant la période d'essai



65%  
des entreprises  
ne disposent  
pas de  
processus  
d'intégration

## L'INTEGRATION

100%  
financé

Dans le cadre du dispositif

## EXPERTISE RH

Sud-Ouest-Emploi vous accompagne pour :

- Mettre en place vos outils d'intégration
- Développer le sentiment d'appartenance
- Développer la performance au travail

### Contact:

Maxime Bontemps – 06 64 20 12 10  
maxime.bontemps@sudouestemploi.org

*Sud-Ouest Emploi est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion en Métropole » 2014-2020.*

